



Le 13 janvier 2021

Bonjour,

Le gouvernement de l'Ontario, sur les conseils du médecin hygiéniste en chef, a annoncé le 12 janvier 2021 de nouvelles mesures de santé et sécurité pour appuyer le retour à l'école en personne.

En particulier :

- Le port du masque sera désormais obligatoire pour les élèves de la 1^{re} à la 3^e année, et ce à compter du jeudi 14 janvier. Cette exigence s'ajoute à celle qui s'applique déjà aux élèves de la 4^e à la 12^e année. Les élèves de maternelle et jardin sont encouragés à porter un masque.
- Le port du masque sera obligatoire pour certaines activités de plein air où il est impossible de maintenir la distance physique. Des précisions sur cette exigence seront fournies par le ministère de l'Éducation dans les prochains jours.
- Les protocoles de dépistage seront aussi modifiés. Des précisions seront fournies au cours des prochains jours. D'ici là, les élèves, les membres du personnel et les familles doivent continuer d'utiliser l'outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants à <https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/>.

De plus, afin d'appuyer les mesures provinciales visant à freiner la propagation de la COVID-19, le Ministère désire rappeler qu'il est important que les élèves ne se rassemblent pas avant le début de la journée d'école, et qu'ils rentrent directement chez eux à la fin de la journée.

Soyez assurés que le bien-être des élèves est notre plus grande priorité et que nous faisons tout en notre possible pour que les élèves poursuivent leur apprentissage dans un environnement sécuritaire.

Nous ne manquerons pas de vous avertir des précisions attendues dès que nous les recevrons de la part du Ministère.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

La directrice de l'éducation,

Lucie Allaire